

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
SOMME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

Séance du jeudi 21 septembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 7

Date de la convocation : 14/09/2023

Date d'affichage : 28/09/2023

N° Délibération : 20-09-2023

Présents : Mme Chrystèle CATEL ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés : Mmes Ophélie COUZEREAU représentée par Vincent RETOURNÉ, Claire DACHICOURT non représentée ; MM. Jérémy DEVOS représenté par Gabriel LEFEVRE, Olivier DUMONT représenté par Frédéric BÉRULLIER, Marino PEGORARO représenté par Michel VAN DE VELDE, Hervé PROYART non représenté.

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : M. Francis JULLIEN est nommé secrétaire de séance.

**DEL N°20-09-2023 Choix banque pour emprunt travaux d'enfouissement
rue Thiers :**

Le Maire présente les 3 offres de prêt reçues pour les travaux d'enfouissement concernant la rue Thiers :

Pour un montant emprunté de 150 000, 00€

ORGANISME	TAUX FIXES	MONTANT / PÉRIODICITÉ	COÛT FINANCIER	FRAIS DE DOSSIER
CAISSE D'EPARGNE	4,71 %	3500,36 € /TRIMESTRE Soit 14 001,44 € / AN	60 021, 60 €	300,00 €
	4,73%	7038.27 € / SEMESTRE Soit 14 076,54 € / AN	61 148,10 €	
	4,79 %	14 246,94 € / AN	63 704,10 €	
CREDIT AGRICOLE	4,65%	14 111, 48 € / AN	61 672,22 €	300,00 €
BANQUE POSTALE	4,25%	3393,80 € /TRIMESTRE Soit 13 575,20 € / AN	53 911,33 €	200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, 11 voix pour**, (Mmes, C. CATEL, O. COUZEREAU représentée par V. RETOURNÉ ; MM. F. BÉRULLIER, C. BOULOGNE, J. DEVOS représenté par G. LEFEVRE, O. DUMONT représenté par F. BÉRULLIER, F. JULLIEN, G. LEFEVRE, M. PEGORARO représenté par M. VAN DE VELDE, V. RETOURNÉ, M. VAN DE VELDE)

Choisi l'offre de la Banque Postale dont les principales caractéristiques sont :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de Prêt : 150 000,00 €
Durée du contrat de prêt : 15ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2038

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 150 000,00 €

Versement des fonds à la demande de l'emprunteur jusqu'au 15/11/2023 en une seule fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 4,25 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle.

Mode d'amortissement : échéances constantes.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission

Commission d'engagement : 200,00 €

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Le secrétaire de séance
Francis JULLIEN



LE MAIRE
MICHEL VAN DE VELDE



- Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
- Pour extrait conforme, Morisel, le 28 septembre 2023.
- Transmis au représentant de l'État et publié le : 28 septembre 2023.